

	FICHES THÉMATIQUES	
	FICHE 15	EQUIPEMENTS ET SERVICES

DEFINITION

Les équipements dont il est question ici sont les bâtiments dans lesquels certains services collectifs sont assurés : administrations publiques, installations sportives et culturelles, établissements d'enseignement, de santé, etc.

PRINCIPES GENERAUX ET OBJECTIFS

Les équipements et services divers tels qu'écoles, crèches, sport, culture ou soins de santé doivent répondre à la demande quant à leur capacité, leur qualité, leur coût, leur répartition, leur accessibilité. Leur implantation doit être choisie de manière à assurer leur accessibilité, à renforcer la structure spatiale, notamment le rôle des villes ([voir la fiche 1](#)), et à limiter les déplacements automobiles.

La réponse aux besoins en matière d'équipements et de services publics suppose une planification, c'est-à-dire une programmation et une coordination des décisions.

La bonne localisation des équipements et services publics signifie à la fois leur bonne accessibilité et leur intégration dans l'habitat, ce qui suppose une maîtrise foncière et une qualité architecturale.

MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Planification des équipements et services publics (p.177)

Programmation

L'offre d'équipements et de services ne répond pas toujours correctement à la demande, que ce soit à l'échelle locale ou à une échelle plus large.

Les différentes instances responsables (commune, province, région) doivent régulièrement évaluer ces déséquilibres. Elles doivent également estimer les besoins futurs en tenant compte des évolutions démographiques et des mouvements de population prévisibles. Le résultat de ces investigations servira de base à une programmation des équipements et services et à une stratégie de leur répartition à différentes échelles spatiales. Cette stratégie devra se traduire dans les plans et les schémas d'aménagement et dans la programmation dans le temps de l'usage du sol.

Coordination des décisions

Les doubles emplois en matière d'équipements et de services publics s'accompagnent parfois d'une concurrence stérile entre instances publiques. Il faut donc de coordonner les décisions, ce qui peut notamment se réaliser par le biais de schémas d'agglomération, d'aires de coopération supracommunales ou autres formes d'associations entre communes ([voir la fiche 3](#)), de missions confiées aux Intercommunales, etc.

Localisation et intégration des équipements et services publics

Voir également les fiches 10 et 18.

Accessibilité (p.178)

La localisation des équipements et des services publics est souvent choisie en fonction de la disponibilité foncière plutôt que de l'accessibilité et de l'inscription correcte dans l'habitat.

Toute décision de localisation doit au contraire faire l'objet d'une évaluation globale tenant compte des effets induits sur les déplacements. Il faut s'assurer que ces équipements et services puissent être aisément accessibles à pied ou pour le moins en transports en commun, et tenir compte des personnes à faible mobilité et plus particulièrement des personnes handicapées. La problématique de la sécurité doit faire l'objet d'une attention toute particulière, surtout aux abords des écoles et des équipements très fréquentés.

Disponibilité foncière (p.156)

Pour éviter de devoir édifier ces équipements dans des endroits inappropriés par rapport à la structure spatiale, les pouvoirs publics doivent pouvoir acquérir, à des endroits propices, des terrains destinés à réaliser des équipements publics. Le droit de préemption est une technique particulièrement adaptée à cet objectif (voir la fiche 20).

Intégration dans l'habitat (p.178)

Il faut aussi se préoccuper de la bonne intégration de ces équipements et services dans l'habitat. Certains d'entre eux, comme les écoles, les équipements culturels ou sportifs, les services administratifs, peuvent constituer des vecteurs de socialisation et d'intégration de la population. Les maisons communales et les équipements culturels peuvent également avoir une valeur symbolique et d'identité. Ils doivent donc occuper une place stratégique dans la structure spatiale.

Qualité architecturale (pp.178, 212)

Ces bâtiments étant d'initiative publique, il faut systématiquement rechercher non seulement une bonne intégration sur le plan urbanistique, mais aussi une grande qualité sur le plan architectural. Il s'agit de contribuer par là à la création d'un patrimoine de qualité pour les générations futures.

REMARQUES CONCERNANT DIFFERENTS TYPES D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES PUBLICS

Lieux de rencontre et d'échange (pp.153, 172)

Il n'est pas rare que de vastes zones se soient urbanisées sans que des lieux de rencontre et d'échange aient été aménagés pour les habitants. Les actions de restructuration (voir la fiche 19) sont l'occasion d'y remédier. On visera notamment à :

- créer des espaces ou des équipements de rencontre (maisons et espaces de plein air) destinés aux habitants, et prioritairement aux jeunes et aux personnes âgées;
- construire ou rénover des maisons de quartier et de village;
- aménager et ouvrir au public des espaces verts dans les quartiers denses qui en sont dépourvus;

- susciter et soutenir les initiatives privées tendant à créer des lieux communautaires au sein des quartiers où ils n'existent pas.

Dans les centres, on favorisera la présence d'équipements culturels de proximité (salles de quartier, maisons de village, foyers culturels, etc.) au sein de l'habitat.

Équipements récréatifs et sportifs (pp.178)

L'augmentation du temps libre constitue une évolution dont les effets sur la demande en équipements récréatifs et sportifs ne cesseront de se faire sentir. Ces activités peuvent prendre des formes diverses (loisirs culturels, sportifs, actifs, sociaux, de plein air, etc.) et nécessitent donc des équipements diversifiés.

Pour rencontrer au mieux les besoins de la population, il est nécessaire de réaliser des équipements de loisirs petits et nombreux, qu'on implantera dans les centres urbains et les quartiers. Ils devront être facilement accessibles à pied, à vélo ou en transports en commun.

La tendance actuelle qui consiste à localiser ces équipements hors des agglomérations doit être combattue non seulement pour des raisons urbanistiques, mais aussi parce qu'une partie non négligeable des visiteurs et clients potentiels de ces équipements n'est pas motorisée (entre autres les enfants et les personnes âgées).

Grands équipements (p.155)

Les grands équipements doivent être implantés dans des sites bénéficiant d'une bonne accessibilité en transport en commun. On veillera à la bonne intégration des bâtiments sur les plans urbanistique et paysager.

Les équipements touristiques ou de plein air ne seront pas autorisés dans les zones sensibles du point de vue naturel, paysager et patrimonial, sur des terres agricoles de grande valeur, dans des zones de protection de captages, à des endroits présentant des risques naturels ou technologiques majeurs, etc.

Les implantations nouvelles seront correctement intégrées dans le contexte tant du point environnemental que par rapport aux habitants et aux activités locales.

Les fiches "Opérationnalisation du SDER" ont été réalisées par la Division de l'aménagement et de l'urbanisme (DAU) de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (DGATLP) avec la collaboration du Centre de recherche en aménagement du territoire (CREAT) de l'Université catholique de Louvain (U.C.L.) et du Laboratoire d'aménagement des territoires (Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux). Elles sont destinées aux professionnels concernés par l'aménagement de l'espace et le développement territorial (responsables politiques, fonctionnaires régionaux et communaux, chercheurs, aménageurs, urbanistes, architectes, etc.) ainsi qu'aux usagers impliqués dans ces démarches (commissions consultatives, mouvements associatifs ou organisations professionnelles, etc.). Elles présentent les options et mesures du SDER en les classant par thèmes. La fiche 00 expose la méthodologie et un index thématique. La liste des fiches est la suivante :

1. structuration de l'espace	9. patrimoine bâti	17. risques naturels et technologiques
2. contexte suprarégional	10. organisation de l'espace bâti	18. révisions du plan de secteur
3. coopération entre communes	11. logement	19. aménagement opérationnel
4. activités économiques	12. paysages	20. gestion foncière
5. mobilité	13. agriculture, forêts	21. administrations régionales
6. patrimoine naturel, biodiversité	14. tourisme	22. politiques communales
7. environnement	15. équipements et services publics	23. permis d'urbanisme et de lotir
8. ressources naturelles	16. énergie	24. sensibilisation et responsabilisation
